

NOUVEAUX
ACCÈS EN
DÉCHÈTERIES



INSCRIVEZ-VOUS
DÈS
MAINTENANT !

L'accès devient obligatoire
avec un **QR Code**

à partir du 1^{er} septembre 2026.

Inscrivez-vous dès maintenant sur caenlamer.fr

**LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !**
RÉDUISONS, RECYCLONS, VALORISONS

pour en savoir + **02 31 304 304**


Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

CRÉER MON COMPTE USAGER

1

Je me rends sur caenlamer.fr rubrique "Déchets" puis dans "Les déchèteries" : **"Demander mon accès habitant"**

Je renseigne mes **coordonnées** et je joins en format pdf ou photo :

- un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois.
- la copie de ma **carte grise** si je souhaite la reconnaissance de plaque d'immatriculation (facultatif).

→ **Je valide ma demande de compte habitant (Un seul compte par foyer – vous pouvez enregistrer plusieurs véhicules du foyer)**

Le service déchets ménagers traite ma demande dans les meilleurs délais.

2

Suite au traitement des documents communiqués, je reçois par mail ma **référence usager** et un **lien de connexion**.

Je clique sur le lien pour renseigner ce code, dans le même ordre que dans le mail.

Exemple : "Votre demande de création de compte a été validée. Vous pouvez désormais activer votre compte en cliquant sur le lien ci-dessous et en renseignant votre code d'activation : 2025xxxxxx - 2025xxxxxx"

Activez votre compte (Renseignez votre code d'activation reçu par mail).

Référence usager		
E-mail		
Mot de passe		👁
	12 car. minimum, minuscule, majuscule, chiffre, et 1 car. spécial.	
Confirmation mot de passe		👁

→ **Je crée mon mot de passe**

EN 3 ÉTAPES (un seul compte par foyer)

3

Je reçois un dernier mail avec un lien de validation.

Je dois cliquer sur ce lien pour que mon compte soit validé.

Je peux ensuite me connecter, télécharger mon QR code, et consulter toutes mes informations !

Je finalise mon inscription

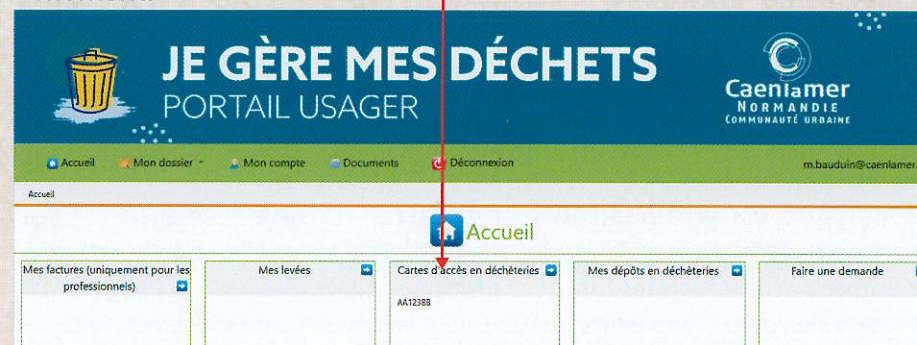
Je télécharge mon QR code :

Libre à moi de l'imprimer ou de le conserver dans mon téléphone.

COMMENT SE PRÉSENTE MON COMPTE HABITANT ?

Mon compte usager comporte 5 rubriques :

- *Mes factures* : à destination des usagers professionnels.
- *Mes levées* : concerne les usagers professionnels en redevance incitative.
- *Mes cartes d'accès en déchèteries* : j'y retrouve mes plaques d'immatriculation et mon QR code que je peux télécharger à tout moment.



- *Faire une demande* : bacs, composteur... Fonctionnalité disponible prochainement.

POURQUOI ?

Simplifier les entrées : plus besoin d'avoir vos justificatifs sur vous pour vous rendre en déchèteries.

Fluidifier la circulation : si vous avez enregistré votre plaque, la barrière s'ouvre automatiquement.

Mieux vous accompagner : les agents sont présents sur la plateforme pour vous guider dans vos dépôts et garantir un meilleur tri des déchets.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Deux systèmes coexistent pour s'adapter à vos besoins :

La reconnaissance de plaques : si vous avez enregistré votre plaque, la barrière s'ouvre automatiquement.

Le QR Code à scanner à l'entrée, vous permet d'accéder en déchèteries, y compris avec un véhicule de prêt ou de location.

QUAND ?

Depuis le 1^{er} décembre 2025 : accès possible avec la reconnaissance de plaque et/ou le QR Code.

Jusqu'au 31 août 2026 : accès toujours possible sur présentation de votre attestation de domicile.

1^{er} septembre 2026 : Nouvelles modalités d'accès obligatoires.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Rendez-vous sur **caenlamer.fr** à la rubrique "Les déchèteries - Les conditions d'accès pour les habitants et laissez-vous guider !

En créant votre **compte habitant** sur le portail "Je gère mes déchets", vous gérez vos accès (plaques d'immatriculation et QR code) et suivez vos dépôts en déchèteries.

D'ici quelques mois, avec votre compte habitant, vous pourrez effectuer plus facilement d'autres démarches en lien avec la gestion de vos déchets : demander un bac ou une réparation de bac, réserver un composteur...

Pour en savoir + **02 31 304 304**

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr